

Exemplaire à conserver par
le patient

Formulaire de Consentement

A compléter et à Conserver

Nom du médecin oncogénéticien : _____

Je soussigné(e),

Nom _____

Prénom _____

Nom de naissance _____

Date de naissance :/...../

Lieu de Naissance _____

J'ai lu et accepte les conditions détaillées dans la note d'information du patient qui m'a été remise. J'ai bien compris les informations données oralement et par écrit. J'ai compris que ma participation au dispositif CaPLA est entièrement volontaire.

Je donne mon accord pour que mes informations administratives et médicales soient enregistrées dans le dossier informatisé CaPLA (DICA PLA), à des fins de coordination et de suivi médical et par les équipes associées à ma prise en charge.

Fait en deux exemplaires à :

Le :/...../

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par demande écrite adressée à Onco-Nouvelle-Aquitaine – Dispositif CaPLA (229 Cours de l'Argonne - 33076 BORDEAUX CEDEX) ou par l'intermédiaire de tout médecin que vous aurez désigné. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant; L'hébergement des données à caractère personnel vous concernant sera réalisé conformément à l'article L 1111-8 du code de la santé publique.

Nom et prénom du patient
et signature

Nom et prénom du médecin + cachet
et signature



NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PATIENT

Votre médecin oncogénéticien est membre du
Dispositif de suivi des personnes prédisposées au cancer
« CaPLA » :

Cancer Prédiposition Limousin Aquitaine

Le Dispositif CaPLA en quelques mots

Pourquoi le Dispositif CaPLA ?

Ce dispositif a été créé afin d'améliorer le suivi des personnes ayant une prédisposition héréditaire au cancer dans les régions Limousin et Aquitaine.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur une étroite collaboration entre le centre de coordination Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine et les consultations d'oncogénétique des Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux et Limoges, de l'Institut Bergonié, du Centre Hospitalier de Bayonne et de la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine.

Ses objectifs sont de permettre la coordination de plusieurs spécialistes (sénologues, gynécologues, gastro-entérologues, oncologues, généticiens...) afin d'assurer une meilleure continuité du suivi médical.

Au cours de cette surveillance, votre dossier pourra être discuté à l'occasion d'une nouvelle réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Un groupe de spécialistes proposera dans ce cadre, la meilleure stratégie de prise en charge (surveillance, chirurgie...).

Dossier Informatisé CaPLA

Pour faciliter la prise en charge et la coordination des soins, le Dossier Informatisé CaPLA (DICAPLA) regroupe les informations médicales nécessaires à la prise en charge médicale et peut rassembler différents documents (compte rendu, courrier, synthèse, bilan biologique, résultats d'examens, imagerie, etc....).

Ce Dossier Informatisé ne pourra être constitué qu'avec votre accord, après avoir été clairement informé par un médecin membre du Dispositif CaPLA et avoir lu cette note d'information.

Si après avoir reçu cette information, vous souhaitez participer, il vous suffit de nous transmettre le formulaire de consentement ci-joint après l'avoir rempli et signé.

Qui peut accéder au Dossier Informatisé CaPLA ?/ Garantie de la confidentialité

L'équipe de prise en charge habilitée par le Dispositif CaPLA, en collaboration avec le Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine. En-dehors de ces intervenants, aucune autre personne n'aura la possibilité d'ouvrir, de lire ou de modifier votre Dossier Informatisé CaPLA.

En aucun cas votre Dossier Informatisé CaPLA, ou les données contenues dans ce dossier, ne seront transmises à des tiers extérieurs à l'équipe de prise en charge ou au groupe CaPLA.

Comment puis-je contrôler les accès à mon Dossier ?

Il vous sera possible à tout moment par simple courrier auprès du Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine de rectifier, de fermer et/ou de détruire les données personnelles vous concernant au sein de ce Dossier Informatisé CaPLA.

La loi stipule que « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé... »

Votre Médecin Oncogénéticien est à votre disposition pour répondre à vos questions à chaque étape de la prise en charge assurée par le dispositif et obtenir les informations vous concernant dont il garantira la plus stricte confidentialité du secret médical.

Vous êtes libre d'accepter ou non d'être pris en charge par le dispositif CaPLA et votre refus éventuel n'aura pas de conséquence sur la poursuite de la prise en charge par votre médecin.

Chacun des patients suivi dans le cadre du Dispositif CaPLA sera libre de son choix à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci quant au choix des professionnels médicaux ou paramédicaux qu'il souhaite consulter.

Exemplaire à retourner à
votre médecin
oncogénéticien

Formulaire de Consentement

A compléter et à renvoyer ou à remettre à
votre médecin oncogénéticien.

Nom du médecin oncogénéticien : _____

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Nom de naissance

Date de naissance :/...../

Lieu de Naissance

J'ai lu et accepte les conditions détaillées dans la note d'information du patient qui m'a été remise. J'ai bien compris les informations données oralement et par écrit. J'ai compris que ma participation au dispositif CaPLA est entièrement volontaire.

Je donne mon accord pour que mes informations administratives et médicales soient enregistrées dans le dossier informatisé CaPLA (DICaPLA), à des fins de coordination et de suivi médical et par les équipes associées à ma prise en charge.

Fait en deux exemplaires à :

Le :/...../

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par demande écrite adressée à Onco-Nouvelle-Aquitaine – Dispositif CaPLA (229 Cours de l'Argonne - 33076 BORDEAUX CEDEX) ou par l'intermédiaire de tout médecin que vous aurez désigné. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant; L'hébergement des données à caractère personnel vous concernant sera réalisé conformément à l'article L 1111-8 du code de la santé publique.



NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PATIENT

Votre médecin oncogénéticien est membre du
Dispositif de suivi des personnes prédisposées au cancer
« CaPLA » :

Cancer Prédiposition Limousin Aquitaine

Nom et prénom du patient
et signature

Nom et prénom du médecin + cachet
et signature

Le Dispositif CaPLA en quelques mots

Pourquoi le Dispositif CaPLA ?

Ce dispositif a été créé afin d'améliorer le suivi des personnes ayant une prédisposition héréditaire au cancer dans les régions Limousin et Aquitaine.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur une étroite collaboration entre le centre de coordination Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine et les consultations d'oncogénétique des Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux et Limoges, de l'Institut Bergonié, du Centre Hospitalier de Bayonne et de la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine.

Ses objectifs sont de permettre la coordination de plusieurs spécialistes (sénologues, gynécologues, gastro-entérologues, oncologues, généticiens...) afin d'assurer une meilleure continuité du suivi médical.

Au cours de cette surveillance, votre dossier pourra être discuté à l'occasion d'une nouvelle réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Un groupe de spécialistes proposera dans ce cadre, la meilleure stratégie de prise en charge (surveillance, chirurgie...).

Dossier Informatisé CaPLA

Pour faciliter la prise en charge et la coordination des soins, le Dossier Informatisé CaPLA (DICAPLA) regroupe les informations médicales nécessaires à la prise en charge médicale et peut rassembler différents documents (compte rendu, courrier, synthèse, bilan biologique, résultats d'examens, imagerie, etc...).

Ce Dossier Informatisé ne pourra être constitué qu'avec votre accord, après avoir été clairement informé par un médecin membre du Dispositif CaPLA et avoir lu cette note d'information.

Si après avoir reçu cette information, vous souhaitez participer, il vous suffit de nous transmettre le formulaire de consentement ci-joint après l'avoir rempli et signé.

Qui peut accéder au Dossier Informatisé CaPLA ?/ Garantie de la confidentialité

L'équipe de prise en charge habilitée par le Dispositif CaPLA, en collaboration avec le Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine. En dehors de ces intervenants, aucune autre personne n'aura la possibilité d'ouvrir, de lire ou de modifier votre Dossier Informatisé CaPLA.

En aucun cas votre Dossier Informatisé CaPLA, ou les données contenues dans ce dossier, ne seront transmises à des tiers extérieurs à l'équipe de prise en charge ou au groupe CaPLA.

Comment puis-je contrôler les accès à mon Dossier ?

Il vous sera possible à tout moment par simple courrier auprès du Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine de rectifier, de fermer et/ou de détruire les données personnelles vous concernant au sein de ce Dossier Informatisé CaPLA.

La loi stipule que « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé... »

Votre Médecin Oncogénéticien est à votre disposition pour répondre à vos questions à chaque étape de la prise en charge assurée par le dispositif et obtenir les informations vous concernant dont il garantira la plus stricte confidentialité du secret médical.

Vous êtes libre d'accepter ou non d'être pris en charge par le Dispositif CaPLA et votre refus éventuel n'aura pas de conséquence sur la poursuite de la prise en charge par votre médecin.

Chacun des patients suivi dans le cadre du Dispositif CaPLA sera libre de son choix à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci quant au choix des professionnels médicaux ou paramédicaux qu'il souhaite consulter.